

**Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2025-2026. (FOND LC).**

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 9326

<b>Type de circulaire<sup>1</sup></b>	<b>Circulaire informative</b>	<b>Validité</b>	à partir du 25/08/2025
<b>Documents à renvoyer</b>	oui, voir contenu de la circulaire		
<b>Résumé</b>			
<b>Mots-clés</b>	Candidature, classement interzonal, puériculteur, engagement		

**Établissements et pouvoirs organisateurs concernés**

<b>Réseaux d'enseignement</b>	<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel
<b>Unités d'enseignement</b>	Maternel ordinaire

**Signataire(s)**

Adm. générale de l'Enseignement, Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

**Personne(s) de contact concernant la circulaire**

<b>Nom, prénom</b>	<b>SG/DG/Service</b>	<b>Téléphone et email</b>
GOUIGAH Sabrina	AGE – DGPE – SGAT – Direction des Titres et Fonctions et de la Gestion des Emplois – Service de la Gestion des Emplois	02/413.25.83 cellulege@cfwb.be

<sup>1</sup> Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d'instruction** (vert) et la circulaire informative (gris).



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



**Enseignement**

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
**Direction générale des Personnels de l'Enseignement**  
**Service général des Affaires transversales**  
**Direction des Titres et Fonctions et de la Gestion des Emplois**  
**Service de la Gestion des Emplois**

**Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans  
l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire  
pour l'année scolaire 2025/2026.**

## **Mot d'introduction**

La présente Circulaire informe les Pouvoirs organisateurs et les puériculteurs ( trices ) de l'enseignement fondamental ordinaire subventionné du classement interzonal 2025/2026 validé par la Commission de gestion des emplois compétente, **ce classement est directement disponible via l'application en ligne.**

A cet effet, L'application PUERI est désormais accessible pour l'encodage des recrutements pour **l'année scolaire 2025/2026.** Cette communication permet au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Afin de prendre connaissance de la procédure d'encodage à suivre, il convient de se référer au manuel d'encodage annexé à la circulaire n° 9506 Déclaration de l'ancienneté de service acquise sous contrats ACS/ APE/ PART-APE/ PTP et contractuels par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre depuis le 26/08/2024 (FOND LIBRE)

Je ne saurais que trop insister sur le caractère impératif de cette communication, afin de permettre au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Les puériculteurs peuvent également consulter leur ancienneté annuelle ainsi que leur classement interzonal via l'application informatique PUERI. Pour plus d'information concernant la procédure informatique à suivre, il y lieu de consulter la circulaire n°9475 Acte de candidature à introduire par les puériculteurs ACS/APE/PTP/PART-APE dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel (FOND LC).

L'emploi dans la présente Circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épiciène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

Enfin, dans le cadre du chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence relatif à la simplification administrative, des modifications au niveau des Circulaires ont été adoptées depuis le 1er avril 2022 et sont généralisées pour l'ensemble des Circulaires produites par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mise en couleur des informations importantes ou **modifiées**, l'insertion de différents tableaux récapitulatifs, de schémas et de logos font également partie de ces modifications.

Pour la Directrice Générale, absente,

Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert



## TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS A RENVOYER ET ECHEANCES A RESPECTER .....	4
PERSONNES A CONTACTER .....	5
REFERENCES LEGALES ABREGÉES .....	6
LEXIQUE.....	7
I. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	8
ANNEXES .....	10



## Documents à renvoyer et échéances à respecter

La présente section précise l'échéance à respecter par les Pouvoirs organisateurs pour l'encodage de leur recrutement :

→ Pour les pouvoirs organisateurs

Qui accomplit la démarche ?	Comment ?	Pour quels MDP ?	Pour quelle date ?	À quelle fréquence ?	Pour quel destinataire ?
Le Pouvoir organisateur	Via l'application PUERI	Les puériculteurs non statutaires	Dès l'engagement	Chaque année	La Commission centrale de gestion des emplois



## Personnes à contacter

### Coordonnées de la Commission centrale de gestion des emplois

<i>Présidence</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Téléphone(s) secrétariat</i>	<i>Adresse postale</i>	<i>Courriel</i>
<i>Arnaud CAMES</i>	<i>Souad EL MAKHCHOUNE</i>	<i>02/413.27.60</i>	<i>CCGE fond libre Boulevard Léopold II 44 (local 1 E 133.1) 1080 Bruxelles</i>	<a href="mailto:cfondamental.libre@cfwb.be"><i>cfondamental.libre@cfwb.be</i></a>
	<i><b>Madame Sabrina GOUIGAH,</b> Responsable de Service,</i>	<i>02/413.25.83</i>		<a href="mailto:cellulege@cfwb.be"><i>cellulege@cfwb.be</i></a>

## Références légales abrégées

Pour une plus grande lisibilité de la présente Circulaire, les textes normatifs y sont cités de manière abrégée.

Vous trouverez, ci-dessous, le tableau de correspondance avec l'intitulé complet, pour chacun des textes mentionnés dans le présent document et les documents annexes.

Références légales abrégées	Textes normatifs concernés
Loi du 3 juillet 1978	<a href="#"><u>Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail</u></a>
Décret du 1 <sup>er</sup> février 1993	<a href="#"><u>Décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidés de l'enseignement libre subventionné</u></a>
AGCF 28 août 1995	<a href="#"><u>L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé</u></a>
Décret « PUÉRI » du 12 mai 2004	<a href="#"><u>Décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française</u></a>
Décret « PÉNURIE » du 12 mai 2004	<a href="#"><u>Décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française</u></a>
Décret du 2 juin 2006	<a href="#"><u>Décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française</u></a>
Décret du 30 avril 2009	<a href="#"><u>Décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité</u></a>
Décret du 11 avril 2014	<a href="#"><u>Décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française</u></a>
AGCF du 5 juin 2014	<a href="#"><u>Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française</u></a>
Décret du 4 avril 2024	<a href="#"><u>Décret du 04 avril 2024 relatif aux aides complémentaires dans le secteur de l'enseignement bénéficiant des subventions régionales, abrogeant diverses dispositions en matière d'enseignement fondamental et secondaire et modifiant diverses dispositions relatives aux puériculteurs</u></a>



# Lexique

Cette rubrique explique les termes techniques employés dans la présente Circulaire et ses annexes.

Mot	Définition
<b>Puériculteurs statutaires</b>	Membres du personnel exerçant la fonction de puériculteur dans le cadre organique (bénéficiant d'un engagement à titre définitif ou provisoire) en application du <a href="#">Décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française</a>
<b>Puériculteurs non statutaires</b>	Membres du personnel exerçant la fonction de puériculteur sous statut ACS, APE, PART-APE ou PTP, en application du <a href="#">Décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française</a> .

## I. PRINCIPES GENERAUX

La présente Circulaire invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, ci-dessous, du classement interzonal des anciennetés acquises au **4 juillet 2025** par les puériculteurs au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire libre confessionnel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12 mai 2004 [fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.](#)

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur le fait que seuls les membres du personnel qui comptabilisent, **au 4 juillet 2025**, 1080 jours d'ancienneté auprès des pouvoirs organisateurs dans l'ensemble des zones (articles 28, §3, b, du décret du 12 mai 2004 précité) et qui ont fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits (article 28, §8, alinéa 1er, du même décret), sont repris dans le présent classement.

Pour mémoire, les règles en matière d'engagement à titre définitif sont fixées aux articles 25 à 30 du Décret du 02 juin 2006 [relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française](#) et sont, en outre, explicitées dans la circulaire n°9505 [règles statutaires d'engagement et d'engagement statutaire de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire libre subventionné.](#)

Compte tenu de ce qui précède, les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs au **25 août 2025** ne devront les attribuer qu'après clôture des opérations statutaires de réaffectations et d'engagement à titre définitif.

Après recrutement des éventuel(le)s prioritaires au sein du pouvoir organisateur et avant de pouvoir embaucher le candidat de son choix, la consultation du présent classement interzonal est obligatoire pour le recrutement des puériculteurs non statutaires (dans le respect de l'ordre des groupes repris en colonne C) dans les établissements ressortissants à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12 mai 2004 précité.

Les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs **au 25 août 2025** doivent les attribuer d'abord à leurs définitives puis aux prioritaires PO.

A défaut d'avoir des prioritaires PO, il est rappelé que le classement interzonal doit impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs non statutaires dans les établissements ressortissants à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12 mai 2004 précité.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considéré(e)s comme ayant la même ancienneté.

J'attire tout particulièrement l'attention des pouvoirs organisateurs concernés sur les dispositions reprises à l'article 28, §8, alinéa 4<sup>1</sup> :

« Le candidat qui accepte l'emploi qui lui est offert le notifie par écrit au pouvoir organisateur dans les huit jours ouvrables de la prise de connaissance de la proposition d'engagement ou dans les dix jours ouvrables de l'envoi de la lettre recommandée. A défaut d'acceptation dans ce délai, il est présumé y renoncer ».

Cette disposition prévoit une durée maximum pour la réponse des membres du personnel afin de ne pas prolonger indéfiniment les opérations de recrutement dans le cadre de l'exercice des priorités interzonales.

Le fichier Excel joint en annexe 1 à la présente circulaire permet de prendre connaissance, à titre informatif, des zones pour lesquelles les puériculteurs ont exprimé une préférence.

Il convient toutefois de noter que ce document ne reflète pas les évolutions liées aux disponibilités ni les mises à jour consécutives aux recrutements. Ces informations actualisées sont exclusivement accessibles via l'application informatique dédiée.



**REMARQUES IMPORTANTES :**

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, du même décret, les pouvoirs organisateurs **ont l'obligation d'informer le Président de la Commission centrale de gestion des emplois des désignations réalisées en vertu du présent classement interzonal.**

---

<sup>1</sup> introduites par le décret du 12 juillet 2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire – M.B. du 30 juillet 2012



# Annexes

---

**Titre de l'annexe**

**Annexe 1** : classement interzonal des puériculteurs 2025 2026

***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***

Nom	Prénom	Zone1	Zone2	Zone3	Zone4	Zone5	Zone6	Zone7	Zone8	Zone9	Zone10	Groupe
HUBERTY	Florence						Y					I
MIGNOLET	Jennifer	Y	Y									H
VOETS	Lison		Y									H
HAMMAMI	Cheyma	Y										H
DORVAL	Elodie			Y								H
CUSTERS	Stéphanie		Y	Y			Y					H
LOWIES	Marie							Y				H
DA CUNHA FER TILIA							Y	Y				G
MIGNOLET	Virginie	Y										G
FLAMCOURT	Anne	Y										G
VRAIE	MARJORIE							Y				G
SCHEIRS	Murielle									Y		G
ELAKEL	MYRIAM	Y										G
EL BACIRI	Madiha	Y										G
FADEUR	Cathy						Y					G
GROSJEAN	Sylvie										Y	G
LECANE	Myriam			Y	Y	Y						G
MOIMONT	Charlotte				Y							G
SILVANI	Laura									Y		G
BERLANGER	Sabrina								Y			G
VANAUDENAEF	Kirtana										Y	G
LAUWERS	Cassandra										Y	G
GUILBAUT	Gwendolina								Y			G
VANDENNIEUW	Julie								Y			G
COEURDEROY	Patricia	Y	Y				Y					G
GALLO	Sabrina	Y										G
EL HABRI	Samia	Y										G
DEPREZ	Morgane										Y	G
BAHRI	Meriam	Y										G
LANDRAIN	Christine								Y	Y		F

FREGAPANE	Laura							Y	Y	F
BOUVIER	Céline				Y					F
DE MEERSMAN	Pascale	Y								F
FERRARA	Flavia		Y	Y						F
CLAUDE	VERONIQUE					Y				F
MANGIN	Stéphanie	Y								F
DSIEWEZENSKI	Madison							Y		F
TERTEHRIAN	Maria		Y							F
MACIEJEWSKI	Charlotte		Y							F
BEN AHMED	Anisa	Y								F
KERF	christine			Y						F
LECOCQ	Wendy							Y		F
BENASKER	Khadija	Y								F
DE COCK	Marie						Y			F
PALMISANO	Alisson								Y	F
WALRAVENS	Jessica							Y		F
BROBALD	Marie-Laure		Y	Y						F
BELKUYU	Nermin	Y								F
EL GHAYATI	Soumaya	Y								F
HENNIXDAL	Stéphanie							Y		F
DE BUIJL	Angelique	Y								F
SELLAMI	Hajar	Y								F
GHEZIEL FREIC	Khadija	Y								F
Couplet	France			Y						F
THOMAS	Manon		Y							F
SIMART	Aurélie		Y	Y						F
TERMINI	Rosa		Y							F
AKALAY	Assia	Y								E
DRUET	Valérie				Y			Y	Y	E
CONREUR	Carine							Y		E
PIERET	Laura								Y	E
VANDEKKERKH	Tiphaine						Y			E
BISEN	Martine					Y				E
MARTINEZ FER	Jessica	Y	Y					Y	Y	E
MAUEN	Alissya			Y						E

FRANÇOIS	Aurélie	Y									E
LIENARD	Carole	Y							Y		E
MOUTON	Amandine								Y		E
ALGRAIN	Aude		Y								E
PAULIS	MARIE-CLAIRE				Y						E
FRAIKIN	Aurore				Y						E
BAGUETTE	Laura					Y					E
PAYS	Coline		Y								E
CLAUDE	Myriam							Y			E
FRANCOIS	Nathalie		Y								E
RUSU	Larisa	Y									E
BAAR	Sandrine				Y	Y					E
GUALENI	Valérie				Y	Y					E
FEVRIER	Cindy								Y		E
POTRIQUET	Samantha									Y	E
CHAUFORAU	Melissa		Y								E
FALIVENA	Melissa		Y								E
PATERNOSTRE	Laurence	Y	Y								E
MASUHR	Vanessa	Y									E
LEDENT	Kévin	Y	Y						Y		E
JACQUART	Vanessa		Y	Y							E
BOLIMOLOFA	M Sandra				Y						E
PAPLEUX	Caroline									Y	E
PAQUET	Fanny					Y			Y		E
LIEVROUW	Lindsay									Y	E
BAETENS	Christelle					Y	Y				E
DELROEUX	Alyssia								Y		E
MONTFORT	Adeline					Y					E
BATTOIA	Alicia					Y				Y	E
ROSSIGNOL	Audrey								Y		E
KONONENKO	Julie								Y		E
IACONO	Valentina	Y									E
ARAGON VILLA	Laura	Y									E
CRUSENAIRE	Laurie								Y		E
PLUMAT	Mélodie								Y		E

DUBART	Morgane						Y			E
JOUNIAUX	Iris					Y			Y	E
PLUMIER	Harmony					Y		Y	Y	E
GÉVAR	Laura							Y		E
LIMBREE	Laurine					Y	Y			E
GILNIAT	Elaura					Y				E
RENARD	Virginie			Y						D
BETH	Audrey							Y		D
SEMMANI	Soumaya	Y								D
JADOUL	Malicia								Y	D
BALDEWYNS	Emeline		Y							D
GEORGES	Amaury					Y				D
JONCKHEER	Marie-Laure							Y	Y	D
GODIN	Jessy	Y								D
NSABIMANA	Francine	Y								D
ALLEGRO	Deborah			Y						D
WANSART	Laura		Y							D
BORIAU	Aude		Y							D
LAKAMA	Monique	Y								D
AZARKAN EL OL	Yassmina	Y								D
BEAUJEAN	Karine			Y						D
NIMAL	amélie								Y	D
MARTIN	Anne							Y	Y	D
VANDEN ELSH	Pascale		Y							D
MANDIAUX	Anne			Y						D
BOURDEAUX	Florence	Y	Y			Y				D
LEKIME	Gwenaëlle		Y							D
CARRE	Amandine	Y								D
GERITZEN	Jennyfer							Y	Y	D
BARBIEUX	Adeline						Y			D
STINUIT	Margaux	Y								D
DUFOUR	Florine						Y			D
LOVERIE	Adeline							Y		D
MARTIAT	Séverine								Y	D
HUBLET	Emmanuelle							Y		D

VERBELEN	Vanessa							Y	Y	D
CORDIER	Jessica								Y	D
DAMBRAIN	Adèle		Y							D
MRABET	SOUMISSA	Y								D
MASTROSERIO	Sophie							Y		D
BEBRONNE	Virginie			Y						D
GELIS	Tiffany		Y							D
DONAIRE MUNI	Leandra						Y	Y	Y	D
JACQUENS	Cynthia							Y		D
AJMIDAR	Fadwa	Y								D
TRUSKOLASKA	Anna	Y								D
AREND	Virginie		Y							D
THIERY	Alix						Y			D
BAYOT	Marine				Y				Y	D
WEYRICH	Genevieve		Y							D
MARQUET	Magali			Y						D
WANDESTRICK	Thomas								Y	D
HANUS	Amandine								Y	D
BEIRENS	Marion		Y							D
FAUVILLE	Adeline							Y		D
VERHOEST	Romy		Y	Y	Y	Y				D
PIRARD	Jennifer								Y	D
CANON	Axelle		Y				Y	Y	Y	D
CORNELIS	Eloise			Y						D
PIERRE	Amandine		Y	Y	Y	Y				D
BEN KACEM	Bouchra	Y								D
DUPUIS	Lauriane	Y	Y							D
BOU DIAB	Nadine	Y								D
KEPPERS	Marie			Y						D
PARENT	Aline						Y			D
VANPETEGHEM	Elsa						Y			D
BOCK	Valentine			Y	Y					D
LEMMENS	Mathilde		Y	Y		Y				D
SELVA	Florent					Y		Y		D
HOSNI	Siham	Y								D

DOZOT	Adelyne				Y						D
CAMPISI	Mélissa			Y							D
BEAUJEAN	Tracy			Y							D
VANDEBOGAEF	Romane							Y			D
PELET	Amélie		Y								D
BRICAR	Sabrina	Y									D
HERBIGNEAUX	Magali		Y	Y	Y		Y				D
FILIPUCCI	Aline						Y				D
THEL	Christine							Y			D
DIALLO	Kadiatou	Y									D
DAVID	Jessica							Y			D
MARCHAL	Charlotte								Y	Y	D
LESSIRE	Roxanne						Y				D
DELCROIX	Emy								Y		D
STOQUART	Pauline							Y			D
MATHONET	Amandine			Y	Y	Y		Y			D
BEN SELLAM L	Lamia	Y									C
VAN OETEREN	Jennifer							Y			C
CLAREMBEAU	HELENE					Y					C
HENRY	Coralie			Y							C
DE CRAECKER	Nathalie									Y	C
BLEROT	Caroline			Y	Y						C
DELTOUR	Amélie			Y	Y						C
AGUILLERA	Noémie								Y		C
AHN	Stéphanie			Y	Y						C
GEETS	Sophie			Y	Y						C
LEFÈVRE	Charly							Y			C
WEIRICH	Laetitiamarie-Thérèse						Y				C
GERARD	Marie					Y					C
ROUGA ISKOU/	Balkissa	Y									C
LEGROS	Christine			Y	Y						C
CORBISIER	Aurore		Y								C
QUINART	Alisson								Y	Y	C
WAUTELET	Céline	Y	Y								C
PARLAGRECO	Floriana			Y							C

GÔKTURK	Aysegül	Y									C
DRAYE	Amélie		Y						Y		C
CAGNIE	Vanessa	Y									C
TEMSAMANI	Meryem	Y									C
DURANT	Anne							Y			C
COPPE	Florence			Y							C
DI MARIA	Nadia			Y		Y	Y				C
NSIMBA KONDI	Herlynda			Y							C
DAUBIE	Orline		Y				Y	Y	Y		C
DUFAY	Vanessa						Y				C
CORDEMANS	Geneviève	Y	Y								C
HUART	Sabrina							Y			C
BEYE	Shona				Y						C
ULENS	Apolline							Y	Y		C
WEHR	Laura			Y	Y						C
GEVERS	Alicia					Y		Y	Y		C
COLIANNI	Marie		Y					Y	Y		C
CORDIER	Delphine		Y								C
VANBESELAERE	Daisy							Y			C
CARLIER	Amélie	Y	Y								C
DELHOVE	Maëlle		Y								C
DISTEXHE	Delphine			Y	Y						C
LABIOUSE	Océane						Y				C
LEFÈVRE	Audrey						Y				C
ATCHIANE	Joëlle			Y							C
HERMAN	Mélanie					Y			Y		C
GILLES	Alison					Y			Y		C
VANOSSEL	Mégane		Y								C
VAN ONACKER	Amélie			Y		Y					C
SEMAL	Christiane	Y									C
de Haulleville	Mélusine	Y									C
MASSE SSI	Alessia				Y						C
VERDENNE	Ludivine			Y							C
Falque	Magali					Y					C
BARBIERI	Selenia								Y		C

RUTTEN	Alice		Y	Y						C
Hanoteau	Cathy							Y		C
DUPONT	Kimberley						Y			C
LAMBERT	Cassandra				Y			Y		B
STOFFELEN	Chloé	Y								B
Dacos	Camille				Y					B
LIETARD	Ophélie						Y			B
LEMOY	Aurélie		Y	Y						B
SCHEEN	Wendy						Y			B
Descamps	Débora	Y					Y	Y		B
SIMON	Quincy								Y	B
Dorjo	Océane		Y	Y						B
VANDEUREN	Liz						Y			B
Bretton	Hélène		Y			Y			Y	B
DEBZA	Rachida	Y								B
IAMONICO	Tiziana								Y	B
Tensi	Ysaline	Y								B
Blanchy	Manon				Y					B
Delcomminette	Emilie		Y							B
Regada	Inès							Y		B
DERESE	Cloé					Y				B
CATTEAU	Victoria						Y			B
HANNECART	Céline						Y	Y	Y	B
FAICT	Priscillia								Y	B
RAMU	Odille						Y			B
DELAIVE	Elodie		Y			Y	Y			B
DEVAUX	Elodie				Y					B
GRIBOMONT	Lindsay						Y			B
HENIN	Noémie		Y			Y				B
PERRONE	Géraldine								Y	B
GODDÉ	Roxane				Y					B
VANRYSSEL	Marie						Y			B
Capouillez	Déborah								Y	B
Coulon	Marie					Y				B
CIAMPI	Diana							Y	Y	B

Danheux	Mélody							Y		<b>B</b>
NELISSEN	Valérie			Y						<b>B</b>
Dury	Manon						Y			<b>B</b>
Costa	Sarah		Y							<b>B</b>
MAROTTE	Audrey				Y					<b>B</b>
BESSEMANS	Anne-Cecile		Y							<b>B</b>
GOFFIN	SABINE	Y	Y							<b>B</b>
Goffin	Natacha	Y								<b>B</b>
DE WINTER	Jessica		Y							<b>B</b>
Vârlan	Gabriela	Y								<b>B</b>
Marlet	Annélie		Y			Y				<b>B</b>
Meunier	Nathalie								Y	<b>B</b>
KNOPS	Angélique			Y						<b>B</b>
FELLER	Sandrine			Y						<b>B</b>
CLIPPE	Priscilla						Y			<b>B</b>
PANTALONE	Melissa			Y						<b>B</b>
Tombu	Sophie					Y				<b>B</b>
Hypacie	Marie					Y				<b>B</b>
Capobianco	Flavia							Y		<b>B</b>
Abdellati	Anissa	Y								<b>B</b>
Salamone	Maeva		Y				Y	Y	Y	<b>B</b>
Dehon	Bérénice							Y		<b>B</b>
Van Veen	Marine						Y			<b>B</b>
NSALANGA	Kabola			Y						<b>A</b>
BOGDANI	Florije	Y								<b>A</b>
Pironnet	Jessica			Y	Y					<b>A</b>
CHARLET	Virginie						Y			<b>A</b>
MARTIN	Kelly		Y							<b>A</b>
ABDESLAMY	Radia	Y								<b>A</b>
STREBELLE	LESLIE	Y								<b>A</b>
VAILLANT	Mathilde							Y		<b>A</b>
BOUHEROURA	Amina	Y								<b>A</b>
Bounameau	Audrey			Y						<b>A</b>
El Ualaouchi	Ikram	Y								<b>A</b>
Bellefontaine	Sylvie				Y					<b>A</b>

